



## Communiqué de presse

17 avril 2023

# Appel à candidature pour le concours des pratiques agro-écologiques 2023

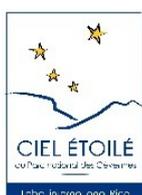
Dans le cadre du Concours général agricole de Paris et dans la continuité du travail engagé sur la duplication de prairies naturelles sur son territoire, le Parc national organise cette année une nouvelle édition du « Concours des pratiques agro-écologiques : prairies et parcours ». Pour cette édition, les agriculteurs ayant des prairies naturelles sur les cans et dans les vallées cévenoles sont invités à candidater d'ici le 15 mai.

Connu sous son ancienne appellation « Concours des prairies fleuries », il a pour objectif de valoriser les pratiques agricoles qui favorisent la biodiversité pour une agriculture de qualité dans les territoires.

Les prairies naturelles sont des habitats qui présentent un cortège végétal diversifié et spontané, elles produisent un fourrage de qualité et sont un support de richesses floristiques et faunistiques. Ces prairies à très forte valeur environnementale, majoritairement fauchée, renforcent l'autonomie fourragère des exploitations et améliorent la qualité des productions alimentaires ; elles offrent également de multiples bénéfices écologiques et sont plus résilientes face aux aléas climatiques. Au travers du concours, ce sont les savoir-faire des agriculteurs qui sont reconnus et valorisés.

Cette année, les prairies naturelles des cans et vallées cévenoles situées en cœur de Parc ou en aire d'adhésion seront à l'honneur. Le jury sera composé d'un représentant de la Chambre d'Agriculture de Lozère, un agronome, un botaniste et un apiculteur.

Un premier prix local récompensera le lauréat qui concourra ensuite au niveau national, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture à Paris.



**Contact presse :** Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

## Quelques bonnes raisons de candidater !

**Pour la reconnaissance** : le concours est une reconnaissance collective et individuelle du travail des agriculteurs, souvent en lien avec la reconnaissance de la qualité des produits du terroir.

**Pour la connaissance** : la description de la flore ( productivité, valeur fourragère, souplesse...) sur la prairie par le jury permet de bénéficier de conseils d'experts concernant sa gestion.

**Pour la communication** : le concours permet de sensibiliser les différents acteurs à l'importance de l'élevage pour le maintien des prairies permanentes, l'intérêt écologique des milieux agricoles, la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité...

**Pour les territoires** : Ce concours favorise une relance des animations sur les territoires, il permet de proposer des prestations de développement, de lancer des programmes d'action territoriaux et de créer du dialogue entre projets et acteurs des territoires.

## Pour candidater

Les agriculteurs souhaitant participer peuvent s'inscrire **jusqu'au 15 mai 2023**

Le jury se déplacera sur les parcelles en présence des agriculteurs candidats **le 25 mai 2023**

Inscription et information [ICI](#)

Vous pouvez également contacter directement Claire Remillieux : 06 79 95 33 19, [claire.remillieux@cevennes-parcnational.fr](mailto:claire.remillieux@cevennes-parcnational.fr).



**Contact presse** : Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

**Parc national des Cévennes**  
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières